



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2017

PRESENTS : TEYSSIER Robert - DESFONDS Jean-François - BERTAIL Nathalie - MONTEUX Michel - MOUNIER Nathalie - DEBROSSE François - RENONCOURT Catherine - DEREYMOND Bernard - OLLIER Philippe.

ABSENTS EXCUSES : MAURIN Joël procuration à TEYSSIER Robert - BAIGUINI Béatrice procuration à BERTAIL Nathalie, GRAND Christelle procuration à MOUNIER Nathalie.

ABSENT : MARGOT Christophe

Nombre de Conseillers en exercice : 13 Nombre de Conseillers présents ou représentés : 12
Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : MONTEUX Michel.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ SIEL – Autorisation pour les travaux d’extension BT P « Les Atheux » - propriété Barraud.
- 2/ Modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Intégration de la compétence GEMAPI).
- 3/ Projet d’aménagement de la Mairie – choix de l’architecte.
- 4/ Questions diverses.

1/ SIEL – Autorisation pour les travaux d’extension BT P « Les Atheux » - propriété Barraud.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu d’envisager des travaux d’extension BT P. « Les Atheux » - propriété Barraud. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d’Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d’ouvrage des travaux faisant l’objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l’Union Européenne ou d’autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune
Ext. BT P. « Les Atheux »	Forfait 12 Kva		1000.00 €
Propriété Barraud	Linéaire aérien = 54 mètres	33.0 € / ml	1782.00 €
TOTAL	0 €		2782.00 €

Ces contributions sont indexées sur l’indice TP 12.

Le Conseil Municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d’ouvrage des travaux « d’extension BT P. « Les Atheux » - propriété Barraud » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu’après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ; approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ; décide d’amortir ce fonds de concours en 15 années ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du conseil Municipal : Pour : 12 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

2/ Modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Intégration de la compétence GEMAPI).

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée des statuts actuels de la Communauté de Communes des Monts Pilat en date du 18 octobre 2016. Monsieur le Maire explique à l’assemblée que lors de la dernière modification statutaire, en décembre 2016, la CCMP a intégré la compétence GEMAPI dans ses statuts. Lors de la séance du 27 juin dernier, la CCMP a intégré dans ses compétences obligatoires les items demandés par la Loi et transféré en compétence facultative les autres volets d’actions. Suite à la délibération de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) du 27 juin 2017, il est proposé de modifier les statuts de la CCMP, tels qu’annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que cette modification statutaire sera effective si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (à savoir deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Vote du conseil Municipal : Pour : 12 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3/ Projet d'aménagement de la Mairie – choix de l'architecte.

La commune de SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX a décidé d'engager un projet global de réaménagement urbain et de modernisation des divers bâtiments publics afin de répondre à un confort d'utilisation en phase avec les réglementations actuelles, accessibilité, rénovation thermique et de les rendre plus attractifs pour la population San Roumi. Ce programme de réhabilitation du bâtiment de la Mairie fait partie d'une volonté de réorganisation, de valorisation des espaces publics et des composantes du bâti souhaitée par les élus. Dans le cadre du projet d'aménagement de la Mairie prévu dans le Contrat Communal d'aménagement avec le Conseil Départemental de la Loire et après avoir signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune a engagé une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet auprès d'architectes.

Après consultation de plusieurs architectes, il s'avère que seule l'entreprise VINDRY ARCHI a répondu à ce projet et après audition et avis de la commission travaux, monsieur le Maire demande de bien vouloir confirmer le choix de l'entreprise VINDRY ARCHI dont le montant des honoraires s'élève à 10.5 % du coût total des travaux.

Appelé à se prononcer et ayant entendu cet exposé, le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise VINDRY ARCHI pour réaliser les travaux de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la Mairie et dont le montant des honoraires s'élève à 10.5 % du coût total des travaux ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier avec l'entreprise VINDRY ARCHI dans le cadre des travaux de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la Mairie.

Vote du conseil Municipal : Pour : 12 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4/ Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Saint-Romain-les-Atheux, le 28 juillet 2017.
Le Maire – Robert TEYSSIER



Dates des prochains conseils municipaux : ► Vendredi 15 septembre 2017 ► Vendredi 20 octobre 2017 ► Vendredi 17 novembre 2017 ► Vendredi 15 décembre 2017.